République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 27 mai 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mai, à 8 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Travaux de reprofilage, broyage, nivellement et de compactage sur les pistes forestières du bois de Malzac par sas ATGER.

A la suite de la Commission Générale du 29 avril dernier, les élus présents ont proposé de soumettre à l'Assemblée délibérante la facture de l'entreprise ATGER en copie d'un montant de 3780 euros H.T., 4536 euros TTC pour des travaux de reprofilage sur les pistes du bois de Malzac (linéaire de 1995 mères) avec un broyeur, une niveleuse et un compacteur.
En contrepartie, la commune réduira sa participation materielle auprès de Lozère Endurance Equestre.

Le Conseil municiapl, après en avoir délibéré:

-Décide de régler la facture ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 01/06/2023
et publié ou notifié
le 01/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/06/2023
048-214800195-20230527-DE_102_2023-DE